



Introduction

Les conflits d'intérêt existent dans toutes les activités et toutes les entreprises. Nous vivons dans un monde complexe, une complexité qui se reflète partout. Néanmoins, nous reconnaissons que notre activité est avant tout basée sur un contrat de confiance avec nos clients et qu'il est de notre devoir et de notre responsabilité de gérer ces conflits.

Chez Fidelity International, nous avons mis en place divers processus, politiques et procédures afin de gérer ces conflits d'intérêt. L'objectif de ce document est d'identifier, de manière résumée, ces conflits que nous connaissons en tant qu'entreprise et de décrire la façon dont nous traitons les difficultés que de tels conflits peuvent poser.

Dans la cadre de cette déclaration de politique de gestion des conflits d'intérêt, nous incluons dans le concept de « société » toutes les entreprises associées au sein du groupe Fidelity International et leurs employés, regroupés sous l'appellation « Fidelity ».

Investissements pour compte propre

Au sein de Fidelity, il existe certaines sociétés investissant pour leur propre compte dans des actions, des obligations et d'autres investissements dans lesquels nous pouvons aussi investir pour des clients. Fidelity possède un portefeuille d'investissements comprenant des actions, des obligations, de l'immobilier, ainsi que des participations dans des OPCVM. Les décisions d'investissement relatives au portefeuille d'investissements sont prises indépendamment du processus de gestion de nos fonds et comptes clients. En particulier, nous attirons votre attention sur l'investissement de Fidelity dans COLT (une société cotée au Royaume-Uni) dans laquelle nous détenons une participation si conséquente que nous n'autorisons pas nos fonds actifs à investir dans les actions de COLT.

Capital d'investissement initial, etc.

Il est une procédure normale dans le cadre de l'activité de Fidelity d'investir dans des compartiments Fidelity (à la fois des compartiments à capital variable et capital fixe pour lesquels nous sommes le gestionnaire), soit sous la forme de capital d'amorçage, soit pour des raisons de portefeuille d'investissements. Dans tous les cas, Fidelity est traitée d'une manière qui n'entre pas en conflit avec les intérêts de tout autre investisseur, existant ou potentiel.

Devises

Fidelity négocie des devises à des fins de gestion bilancielle, ainsi qu'à l'appui d'investissements et de transactions commerciales au sein du groupe. La négociation de devises est réalisée séparément de celle effectuée pour le compte des clients et des comptes clients.

Utilisation de sociétés affiliées

Lors de transactions pour le compte de clients, nous pouvons recourir aux services de sociétés affiliées ou de plateformes de négociation dans lesquelles les sociétés affiliées possèdent un intérêt économique. Nous pouvons également utiliser des courtiers, d'autres contreparties ou lieux d'exécution dans lesquels nous, ou les fonds et comptes clients, pouvons détenir des investissements. Toute transaction de la sorte est effectuée dans les conditions normales de la concurrence et est toujours soumise à nos politiques relatives à la meilleure exécution possible et à l'allocation des ordres.

Code d'éthique

Tous les employés de Fidelity sont soumis à un Code d'Éthique, lequel leur impose des règles à suivre et, plus particulièrement, à ceux ayant accès à des informations de nature confidentielle sur les fonds. Ces règles incluent notamment l'obligation d'obtenir une autorisation préalable pour de nombreuses transactions à titre personnel effectuées par un employé et les membres de sa famille proche, ainsi qu'une obligation de déclarations



régulières. L'élément central du Code est le principe selon lequel il est strictement interdit pour un employé d'utiliser à des fins personnelles sa connaissance des affaires d'un client. Le Code est contrôlé et prévoit diverses sanctions et mesures disciplinaires en cas de violation.

Invitations et cadeaux d'affaires

Bien que reconnaissant la valeur d'une relation personnelle avec des fournisseurs, des prestataires de service et des clients, Fidelity impose des critères stricts quant au caractère raisonnable ou non des invitations et cadeaux d'affaires, tant en termes d'offre que d'acceptation. Notre politique à l'égard des invitations et des cadeaux d'affaires prévoit les mêmes mesures disciplinaires que le Code d'Éthique.

Les documents de recherche

Fidelity réalise des documents de recherche en interne essentiellement pour son propre usage. Toutefois, la recherche est partagée avec Fidelity Management Research et ses sociétés affiliées. Les documents de recherche de Fidelity ne sont pas mis à la disposition du grand public. Néanmoins, nous mettons en place certains contrôles à l'égard de notre processus de recherche. Si un analyste a un intérêt économique dans une valeur qu'il ou elle couvre, ce fait doit être mentionné dans la note de recherche. De plus, le Code d'éthique de Fidelity prévoit certaines dispositions spécifiques aux analystes afin de prévenir tout conflit possible. La recherche est émise simultanément.

Fidelity acquiert des documents de recherche auprès de tiers, lesquels sont payés en partie par les commissions versées aux courtiers lors des transactions des fonds et des comptes clients, mais uniquement lorsque le client en a émis l'accord explicite. La valeur de ces documents de recherche ainsi acquis est rigoureusement contrôlée et les paiements via le système des commissions ne sont effectués que si ladite recherche s'est avérée utile dans le cadre de la gestion des fonds clients.

Investissement dans des titres d'un client

Il est peut arriver qu'un fonds ou un compte Fidelity détienne des titres émis par un client. Les décisions d'investissement de Fidelity ne seront dès lors guidées que par ce que nous considérons comme étant le meilleur intérêt dudit fonds ou compte et de ses investisseurs.

Blocage de transactions, allocation et priorité des ordres

Lors de transactions pour le compte de clients dans des titres, des produits dérivés et des devises, Fidelity groupera les ordres lorsque cela s'avère être dans le meilleur intérêt de l'ensemble des clients. Si la liquidité se révèle être insuffisante, aussi bien pour un achat que pour une vente, une politique existante stricte d'allocation prévoit l'attribution automatique de la liquidité disponible à tous les ordres des clients de manière proportionnelle. Si cela a pour conséquence d'attribuer à un compte client une quantité restreinte et peu économique d'une action, celle-ci est alors répartie entre les autres comptes participants. Toute transaction pour le compte propre de Fidelity ne sera autorisée que lorsque tous les ordres des clients auront pleinement été satisfaits. Le processus d'allocation fait régulièrement l'objet d'un contrôle, ainsi que d'un audit interne et externe.

Interfonds

Au fur et à mesure que différents compartiments s'accroissent ou se réduisent sous l'effet des flux de capitaux des investisseurs, ou selon que nos gérants de portefeuille adoptent des opinions divergentes à l'égard d'une même action, il peut arriver qu'un gérant puisse vouloir vendre une action, alors qu'un autre souhaite, au contraire, l'acheter. De telles opportunités sont identifiées par le système de négociation et traités comme des transactions internes croisées ou interfonds. Fidelity agit au titre d'agent pour les deux aspects de la transaction. Le prix utilisé est le prix du marché et la transaction est exécutée sans que Fidelity ne perçoive la



moindre commission ou n'applique le moindre écart entre le prix de vente et d'achat. Les transactions interfonds sont soumises à notre politique de la meilleure exécution possible et bénéficie de l'absence du paiement d'une commission à un courtier ou d'un écart entre les deux prix. Le principe sur lequel ces transactions interfonds sont réalisées est détaillé dans le cadre d'une politique officielle dont le respect est régulièrement contrôlé et soumis à un audit interne et externe.

Vote

En tant qu'investisseur responsable, Fidelity prend avec le plus grand sérieux ses obligations en matière d'exercice des droits de vote. Cet exercice sera toujours fait conformément à nos Principes de participation, lesquels précisent que « dans l'éventualité où nos clients détiennent des actions au sein de plusieurs parties à une même transaction, ou en cas de conflits d'intérêt potentiels, nous veillons toujours à agir dans l'intérêt desdits fonds/clients détenant l'investissement en question ».

« Market Timing »

Les investisseurs cherchant à anticiper l'évolution des marchés spéculent, au travers d'OPCVM, à l'aide de multiples stratégies consistant généralement en un volume élevé de transactions et en des périodes de détention de courte durée. Même si de tels investisseurs sont, techniquement, des clients, Fidelity considère leurs activités comme étant contraires à l'intérêt des fonds et des investisseurs à long terme des fonds. C'est la raison pour laquelle, Fidelity utilise divers outils, stratégies et procédés destinés à empêcher toute tentative de prévision de l'évolution des marchés et à faire en sorte que la valeur générée par les fonds y soit préservée. Il existe clairement un conflit entre l'investisseur adoptant une stratégie consistant à acheter et à conserver une action pendant une durée relativement longue et le spéculateur à court terme. Aussi, Fidelity assume pleinement sa volonté de résoudre ce conflit dans l'intérêt de ses clients à long terme pour lesquels les fonds ont été précisément conçus.

Notre engagement

Nous allons poursuivre notre engagement visant à gérer les conflits d'intérêt conformément à nos obligations réglementaires et fiduciaires. Toutefois, si une situation devait se présenter où ne pourrions, pour quelque raison que ce soit, gérer un conflit de façon satisfaisante et conformément aux différents points exposés dans ce document, nous vous communiquerions alors la nature ou la source générale de ce conflit avant d'entreprendre une quelconque relation commerciale avec vous.

Cette politique est émise pour le compte et au nom des sociétés suivantes :
Fidelity Gestion et Fidelity investissements SAS